

POLITIQUE DE MOBILITÉ DE LA HES-SO GENÈVE

PÉRIODE 2023-2026

1 CONTEXTE

La HES-SO Genève joue un rôle clé au sein du tissu économique, social et culturel du Grand Genève. Consciente des impacts environnementaux et climatiques liés à la mobilité de sa communauté, mais aussi afin de soutenir les autorités cantonales dans leurs objectifs, elle met en place une politique de mobilité transparente et transversale dans le but d'encourager un changement de pratiques vers des modes de déplacements à bas carbone.

Cette politique vise les déplacements pendulaires et professionnels (comprenant les déplacements inter-sites et les voyages). Elle s'applique conjointement à la [Politique de Mobilité Aérienne](#) de la HES-SO Genève.

2 ENGAGEMENTS

La HES-SO Genève et ses écoles se fixent les objectifs qui s'inscrivent pleinement dans ceux du [Plan Climat Cantonal 2030](#) en matière de mobilité terrestre, à savoir :

- ➔ Réduire de 5% à 10% les kilomètres moyens parcourus en Transports Individuels Motorisés, d'ici à 2030¹.

Pour cela, des engagements principaux sont entrepris, sur une période de 3 ans :

Engagement 1 : Établir un processus de suivi des pratiques de mobilité de la communauté HES-SO Genève

Afin d'améliorer les pratiques de mobilité et de réduire leurs impacts sur l'environnement et le climat, il est nécessaire d'effectuer des états des lieux complets et réguliers des modes de déplacements utilisés par le personnel et les étudiant.e.s, ainsi que des infrastructures existantes. Ces états des lieux permettent ainsi de mieux comprendre les enjeux et besoins et d'établir des plans d'actions spécifiques.

Engagement 2 : Promouvoir les modes de déplacement respectueux du climat et de l'environnement

Encourager et faire la promotion active de l'utilisation des modes actifs et des transports en commun tout en limitant le recours aux modes de transports individuels motorisés. Lorsque celui-ci est nécessaire, encourager le covoiturage ainsi que l'électromobilité sous la forme de véhicules légers. Grâce à la mise en place d'actions ciblées, la HES-SO Genève met en avant des alternatives de mobilité pertinentes dans le but d'accompagner sa communauté à recourir à des modes de déplacement plus durables.

Engagement 3 : Informer et sensibiliser la communauté HES-SO Genève

Afin de motiver le personnel et les étudiant.e.s à se tourner vers des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, il est nécessaire de mettre à disposition des informations pertinentes et claires, au travers de communication ciblées. La sensibilisation est un levier important de changement de comportement, notamment auprès des étudiant.e.s pour lequel.le.s les habitudes de mobilité se construisent durant leurs études.

¹ Réduction à prendre en compte à partir de juin 2023, pour les déplacements pendulaires uniquement

3 MISE EN ŒUVRE

La Politique de Mobilité de la HES-SO Genève est déclinée en un Plan d'Actions qui est ré-évalué annuellement par un comité de pilotage. Les actions listées dans le Plan d'Actions sont identifiées conjointement par les membres du comité de pilotage, sur la base de résultats d'enquêtes réalisées auprès de la communauté de la HES-SO Genève. La responsabilité de la mise en œuvre des actions, ainsi que les indicateurs de suivi et les budgets associés sont détaillés dans le Plan d'Actions.

Chaque Plan d'Actions est validé par le Conseil de direction (CD), pour l'année à venir.

Un suivi régulier de la mise en œuvre de la Politique de Mobilité est effectué annuellement, au travers d'un Rapport Mobilité rédigé par le ou la répondant.e Durabilité de la HES-SO Genève. Ce rapport sera présenté annuellement au CD et servira à définir le Plan d'Actions de l'année à venir.

Certaines des actions identifiées sont centralisées au niveau de la direction générale pour l'ensemble de l'institution, tandis que d'autres pourront être déployées uniquement auprès de certaines des six écoles.

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel et des étudiant.e.s de la HES-SO Genève. Elle s'applique sur 3 ans, jusqu'à la rentrée académique de septembre 2026, date de sa prochaine révision.

Le CD est le garant de la bonne application et du respect et de la mise en œuvre de la Politique de Mobilité.